

## Réunion du Conseil d'Administration du 18 janvier 2010

**Présents ou représentés** : Jean-Marie Brunet (départ à 21h25), Anne-Marie Burkhardt, Florence Doireau, Éric François, Maguy Gerbal, Ludivine Le Quintrec, Claude Mahout, Françoise Manent, Loïc Manent, Patrick Potier

**Excusé(s)** : Pierre-Jérôme Glénard, Christine Weill (pouvoir à Eric François)

**Absent(s)** :

**Invité(s)** : Fabien Guillaut (directeur), Marie Jaillard (secrétaire), Nicole Henry (membre d'Honneur, départ à 21h40), Christophe Lesache (conseil de Jean-Marie Brunet, départ à 21h25), Mathieu Launay (arrivée à 23h30)

---

### ORDRE DU JOUR

1. Galette des Rois, « arrosage » de la promotion de Nicole au rang de membre d'honneur, présentation de l'affiche A3 pour le halle de la mairie des Essarts et étude du dossier de sponsoring. Classification des donateurs / sponsors :
  - ✓ Donateur / mécène
  - ✓ Sponsor « de base » : insertion d'une feuille de pub avec tous les sponsors « de base » dans les programmes des concerts d'un festival ; mise minimale 50 €
  - ✓ Sponsor « silver » : idem « de base » mais à l'année ; mise minimale 200 €
  - ✓ Sponsor « gold » : pub sur le programme directement + sur les affiches des concerts ; mise minimale 500 €
  - ✓ Sponsor « platinum » : pub sur le programme directement + logo ou nom sur les affiches des concerts + mention et lien sur notre site internet + éventuellement logo rajouté sur nos bannières figurant sur chaque concert ; mise minimale 1000 €
  - ✓ Invitations aux concerts des sponsors et mécènes : pour qui ? Inviter également les plus « gros » donateurs (ne pas en parler lors de la « prospection », ce sera une surprise pour les heureux élus)
  - ✓ Page « remerciements aux donateurs » sur le site
  - ✓ Classification à finaliser avec Nicole
2. Approbation du compte rendu du CA précédent : unanimité
3. Proposition de radiation des adhérents pour motif grave de Jean-Marie Brunet ; conformément aux statuts, la radiation en tant qu'adhérent entraîne de facto la radiation du CA.

- ✓ La radiation figurait à l'ordre du jour diffusé avant le CA, en conséquence Jean Marie Brunet est présent et assisté d'une personne choisie par lui, Christophe Lesache
  - ✓ Jean-Marie Brunet ayant demandé que le compte rendu de CA ne reprenne pas l'exposé des faits reprochés ni les débats, ceux-ci seront archivés mais ne bénéficieront d'aucune publicité
  - ✓ Vote à bulletins secrets : la question posée est « radiation des adhérents : oui ou non » ; 11 votants y compris Jean Marie Brunet, 11 voix « oui ». La radiation est prononcée à l'unanimité
  - ✓ Jean Marie Brunet et son conseil, Christophe Lesache, quittent le CA à 21h25.
  - ✓ Décision à transmettre au Conseil des Musiciens
4. Date du prochain CA : mercredi 17 février 20h45 aux Essarts-le-Roi  
NB : pour tenir compte des contraintes de tous, les CA « tourneront » entre lundis, mercredis et jeudis
5. Dossiers en cours :
- ✓ Nouvelle version des « Règles générales » : signée
  - ✓ Annuaire : en cours (Patrick)
  - ✓ Livre d'Or des 30 ans : le scanner puis le mettre sur le site (Patrick) ; original à archiver avec registres de CA
  - ✓ Dossiers de subvention Auffargis et Perray rendus ; M. Eglizeaud relancé pour le passage d'Auffargis au dossier CERFA
  - ✓ Devis pour housse piano à queue : à relancer (Marie)
  - ✓ Vente du violon : donné à Buriez pour estimation (1000 €) ; mettre en dépôt-vente
  - ✓ Tableau pour salle MA : est au Perray ; les ST se renseignent pour savoir comment l'accrocher au mur
  - ✓ Album photo 30 ans Thérèse : en cours (Christine)
  - ✓ Diplômes profs manquants : Fabien (licence musicologie), Bruno (médaille d'or chant), Cyril (CFEM piano-jazz ; CFEM trombone-jazz ; DEM arrangement jazz), Mireille (médaille d'or harpe), Georges (diplôme de batterie), Olivier (BAFA et diplôme violoncelle)
  - ✓ Demande de subvention Les Bréviaires : pas de réponse → prendre rendez-vous en Mairie des Bréviaires (Éric + Nicole)
  - ✓ Synthétiseur d'occasion acheté : facture à régler quand reçue (Mathieu)
  - ✓ Nouveau photocopieur avec port USB : tirer un câble USB jusqu'au secrétariat pour économiser l'imprimante couleur
  - ✓ Ancien photocopieur à installer au Perray ; dans nouvelle salle
  - ✓ Classe de harpe : harpe à louer (70€ / mois ; chez Salvi elle est louée 84 € / mois) : contacter élève Mireille intéressée (Marie)
  - ✓ Déménager le piano du foyer rural (en bas) à l'école élémentaire et récupérer ensuite nos barillets (Marie → Transservices)
  - ✓ Coordination avec le mini-club d'Auffargis : Marie Vincent à confirmé que les animateurs étaient d'accord pour que les enfants s'absentent

pour aller à leur cours de musique ; ils seront accompagnés ou non par l'animateur selon leur âge (c'est dans le même bâtiment) ; lancer la pub (Affiche au Mini-Club + Tambour)

- ✓ Théâtre : double réalisé à nos frais
  - ✓ CCAS Les Essarts-le-Roi et du Perray-en-Yvelines : en attente retours
  - ✓ Fin de contrat & clés Violette (Marie)
  - ✓ Agrément Jeunesse et Éducation Populaire : il semblerait qu'on puisse avoir subventions (dossier CERFA !) : contact « musique » à la DDJS : Marie RICHARD 01 39 24 36 32
  - ✓ Accordéon à boutons pour ateliers (Hohner nova II 48 basses, 31 cm, 5 kg, 845 €) : à acheter neuf avec subvention CG en 2009 – 2010. En attente dossier subv CG ; demander autorisation achat anticipé.
  - ✓ Réunion CG / élus / AIDEMA / CRY ? pour promouvoir la Culture : à prévoir début 2010 avec commission culture du Perray. Attendre retour de M. BEGUIN sur la date de la commission pour contacter Mme LEGRENZI du CG. Y rajouter le CRY ?
6. Prochains concerts : besoins en bénévoles ; besoin licence débit de boisson pour Festival Perray déposée :
- ✓ Concert rock 05/02 20h30 : Loïc + Mat + voir MA
  - ✓ Concert chœur (église) 05/02 20h30 : Anne-Marie + Maguy
  - ✓ Cabaret jazz 06/02 20h30 : Claude + Loïc +
  - ✓ Concert symphonique (église) 06/02 20h00 : Marie + Florence + Eric
  - ✓ Concert élève 07/02 15h30 : Florence + Anne-Marie + Fab + Marie
  - ✓ Soirée bénévoles 07/02 : ok, voir qui amène quoi ?
  - ✓ Audition théâtre 08/02 20h00 : Fabien + Marie + Eric
7. Communication jusqu'au prochain CA :
- ✓ Panneaux lumineux Essarts (20 – 25/01) pour Festival hiver : Éric
  - ✓ Articles après Festival Perray
  - ✓ Tambour avril (< 15/02)
  - ✓ Festival Printemps 09 – 13 avril : 1° date limite 05/03
8. Adoption d'un règlement intérieur pour le Conseil d'Administration et le Bureau ; sera à faire approuver par l'AG mais applicable dès ce jour.
9. Modification du règlement intérieur adhérents et élèves : le conseil des musiciens étant maintenant chargé d'édicter les règles d'utilisation du studio de MA, le point 2.8 est annulé et remplacé par le texte suivant :
- « Le fonctionnement du studio de MA est géré par le Conseil des Musiciens qui, notamment, attribue les créneaux de répétition (annuels et ponctuels), organise le circuit clé initial, définit les règles d'utilisation (rédaction et modification de Charte d'utilisation et de ses annexes), définit et prononce les sanctions liées à un non-respect des règles. La participation au Conseil des Musiciens est volontaire, bénévole et réservée aux membres de l'association disposant d'un créneau au Studio.

Chaque personne des groupes disposant d'un créneau au Studio devra déposer

un chèque de caution lors de l'inscription. Chaque année le C.A. fixera le montant de cette caution avec un minimum par groupe. Pour l'année 2009 – 2010, la caution est de 250 € par personne avec un minimum de 1000 € par groupe, ce qui signifie que les membres des groupes de 4 personnes et plus paient 250 € et que ceux d'un groupe de 2 personnes paient chacun 500 €.

En plus des sanctions prononcées par le Conseil des Musiciens, tout groupe qui aura permis à un musicien de répéter dans le studio sans être régulièrement inscrit se verra retenu, sur une ou plusieurs des cautions du groupe, une somme calculée comme suit :

- ✓ Le montant d'une adhésion AIDEMA par personne introduite frauduleusement
- ✓ **Plus** le 1/33<sup>ième</sup> d'une cotisation annuelle « studio MA » par personne introduite frauduleusement **et par répétition.** »

Information à transmettre au Conseil des Musiciens

10. Vol Mare au Loup : 3<sup>o</sup> vol pendant les vacances de Noël ; vu les circonstances c'est obligatoirement quelqu'un qui a nos clés (ou accès à nos clés via les doubles déposés aux ST) ; suite à rendez-vous avec Mme le Maire du Perray et M. Vervin des ST, il a été proposé :

- ✓ de changer la serrure de la salle de MAO (fait la semaine dernière),
- ✓ d'affecter la salle d'orchestre à la FM + l'éveil + les répétitions de l'association Mosaïque
- ✓ que l'association Mosaïque nous cède son local actuel qui est bout de bâtiment et aveugle, donc plus facile à sécuriser
- ✓ de changer la serrure du local actuel de Mosaïque

L'association Mosaïque a donné son accord, ce dont nous la remercions vivement et l'échange de salle devrait avoir lieu dans la semaine, une fois la nouvelle serrure posée. Seuls auront la clé des salles de MAO et d'orchestre : le directeur, la secrétaire, le professeur de MAO et les membres du CA ayant un passe général. Les ST et femmes de ménages n'auront plus les clés de nos salles ; un seul double sera déposé en mairie et ne sortira du bureau de la secrétaire des ST que contre émargement. Nous assurerons en contrepartie le ménage dans nos salles puisque les femmes de ménage n'auront plus accès qu'au couloir de l'école de musique. Un grand merci à la municipalité et aux ST du Perray qui nous ont permis de mettre tout ceci en place en à peine 15 jours.

Nous avons eu la MAIF au téléphone : le 1<sup>o</sup> vol est en cours d'expertise,

les autres vont suivre. Il y aura une franchise de 360 € sur le 1° vol de 720 € pour le 2° et de 1080 € pour le 3°. On ne sera pas indemnisé sur le 3° vol car la franchise est supérieure au préjudice. Sur les 2 premiers vols, on va perdre 1080 € sans compter la vétusté sur environ 2500 € de matériel volé. Comme il, n'y a pas eu effraction, ils ne prendront pas en charge les changements de serrure.

11. Salaire du Directeur : coefficient de conversion heure de cours / heure de travail passé à 1,13 ; 3h00 de FM cédées à Bruno et Catherine et en échange 1h30 de direction en plus. Ceci provoque un léger surcoût mais le budget reste équilibré.
12. Plan formation : délégation de pouvoir à un groupe de travail pour établir le plan et mettre en place les formations dans la limite du budget alloué par Uniformation. Sont nommés à ce groupe de travail : Fabien + Eric + Françoise + Claude ; travaux en cours :
  - ✓ DIF et VAE Catherine Daparo & Fabien (700 € à 3000 € / personne)
  - ✓ Faire la liste des professeurs en demande de formations diplômantes et ordre de priorité
  - ✓ Catherine Daparo se renseigne auprès ministère Culture sur conditions recevabilité dossier VAE, par qui & comment le faire évaluer
  - ✓ Françoise récupère les derniers renseignements auprès d'Uniformation
13. Matériel : manquent des factures → finir de classer & trier les archives pour avoir une chance de les retrouver. Prochaine séance le : 13 février 10h (Marie, Françoise, Claude & Éric)
14. Sidaction du 26 au 28 mars : « café-club » dans la nouvelle salle d'orchestre ou dans l'espace jeunes (1 ou 2 groupes, entrée 1 ou 2€ + bar, petit public) : à proposer à la mairie (voir M. BEGUIN) ; capacité maximale nouvelle salle d'orchestre + école de musique à voir avec les ST quand on leur portera la nouvelle serrure à poser (Marie).
15. Référents : « Théorie et pratique de la musique », « cordes », « vents » et « claviers et percussions » tels que prévus dans l'annexe 2 du projet d'établissement ; délégation de nomination à Fabien, pas d'implication financière mais uniquement hiérarchique. Un point supplémentaire est rajouté entre le 2.2.1 et le 2.2.2 de la Note de service : « Le directeur peut nommer des professeurs référents chargés d'assurer la coordination entre les différents acteurs dans un domaine limité. Ces professeurs référents ont autorité pédagogique sur les autres professeurs de leur domaine, limitativement dans les domaines suivants : programmes et examens. Le professeur référent définit le programme de son domaine qu'il soumet à la validation du directeur. »
16. Mise à jour de la Note de service : dans le point 3, la phrase « Pour des raisons de sécurité, il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux. » est

remplacée par « Pour des raisons de sécurité et en application du décret 2006 – 1386 du 15.11.2006, il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux. »

17. Éveil musical : formation complémentaire proposée à la professeur ; si besoin l'éveil sera proposé à un autre professeur l'an prochain.
18. Synthé Roland XP-80 : prêté gratuitement à l'AIDEMA depuis 2 ans par Mathieu Launay. Rachat pour 600 €.
19. Adhésion CMF / FMY : dossier à renvoyer ; ceci nous permettra entre autre de bénéficier de 50 % de réduction sur la SACEM de deux concerts pour acheter des instruments de musique.
20. Inscriptions :
  - ✓ Liste élèves pour convention avec harmonie du Perray : Fabien prépare une liste et l'envoie à l'harmonie : Fait ?
  - ✓ Plaquette pub à concevoir ; y inclure Théâtre ; faire une plaquette à part pour les ateliers instrumentaux indiquant : "l'école propose un parcours de découverte d'au moins 10 instruments sur 30 séances"
21. Réunions spécifiques à programmer :
  - ✓ Essarts : dossier commun subvention
  - ✓ CCAS Auffargis
  - ✓ Nouvelles règles subventions CG pour projets & avenir école

***A revoir ultérieurement :***

- *Convention triennale.*
- *Nouveaux cours (composition, MAO...) : remplacer 1 ou 2 cours de FM après les examens pour les présenter aux élèves*